

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2017.

L'an deux mille dix-sept, le 24 Janvier à 20 Heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 17 Janvier 2017.

Présents : M. Patrick **BAUDY**, M. André **FÉVRIER**, M. Claude **MEHAT**, MME Anne **PATAULT**, M. Matthieu **CHEVAL**, M. Joël **ROBERT**, M. Ludovic **BARBIER**, M. Jean-Pierre **ROGER**.

Absents excusés : M. Norbert **LOLICART**, MME Soizic **STROUBLE**, MME Elodie **PROVOST**, MME Céline **CHARPILLAT**, Mme Stéphanie **PARIS**, M. Damien **GUILLAS**.

Absent : Néant

Pouvoirs : Madame Soizic STROUBLE a donné pouvoir à M. Joël ROBERT
Madame Elodie PROVOST a donné pouvoir à M. Matthieu CHEVAL
Madame Céline CHARPILLAT a donné pouvoir à M. André FEVRIER

Secrétaire de séance : M. Matthieu CHEVAL

D2017-001 : Renouvellement de la convention FGDON 35 pour la période 2017/2020

Depuis plusieurs années, la commune de Renac bénéficie des services du FGDON 35. La convention est arrivée à son terme le 31/12/2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2017/2020 moyennant un coût annuel de 110 €.

Considérant que les services proposés dans le cadre de la convention multi-services ne sont pas ou peu utilisés ;

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Décide de ne pas renouveler la convention FGDON 35 pour la période 2017/2020.

D2017-002 : Validation de devis pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis remis pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes concernant les lots suivants :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les devis suivants :

- Lot n° ① : Entreprise FEVRIER Bâtiment pour un montant de 4775.00 Euros HT (M. André FEVRIER ne prend pas part au vote)
- Lot n° ② : Entreprise MONVOISIN pour un montant de 4728.03 Euros HT
- Lot n° ③ : Entreprise DAGNAUD pour un montant de 4145.00 Euros HT
- Lot n° ④ : Entreprise FRANGEUL pour un montant de 5155.98 Euros HT

D2017-003 : Financement des chantiers de l'association Nature et Mégalithes

La Communauté de Communes du Pays de Redon propose que les communes de la partie Ille-et-Vilaine de la CCPR fassent appel aux chantiers d'insertion de l'association Nature et

Mégalithes afin que ceux-ci disposent d'un volume horaire annuel suffisant permettant d'assurer leur équilibre financier et qu'elles versent une participation minimum forfaitaire.

Le montant de la participation minimum forfaitaire estimée pour la commune de Renac s'élève à 4539.53 Euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Décide de continuer à travailler avec les chantiers de l'association Nature et Mégalithes sur devis en fonction des besoins réels de la commune et non sur une participation minimum forfaitaire.

D2017-004 : Participation aux frais de restauration scolaire

La mairie de Guéméné-Penfao sollicite une participation financière pour 2 enfants de Renac ayant fréquenté les restaurants scolaires de Guéméné-Penfao durant l'année scolaire 2015/2016. Le montant de cette participation s'élève à 84,00 Euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Refuse de participer aux frais de fonctionnement des restaurants scolaires pour les 2 enfants de Renac ayant fréquenté les restaurants scolaires de Guéméné-Penfao durant l'année scolaire 2015/2016.

D2017-005 : FST – Voirie : Demande de subvention auprès du département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets d'investissement en voirie que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2016, inscrits au budget communal :

- Création voirie provisoire du lotissement des Chaffauds : 50155,50 € HT
- Création d'un accès autour de la salle des sports 13760.30 € HT

Le montant global des travaux s'élève à 63915,80 € HT soit 76698,96 € TTC.

Ne peuvent être subventionnés au titre du FST que les travaux de création de voirie provisoire pour le lotissement des Chaffauds.

Le département d'Ille-et-Vilaine, lors de sa commission permanente du 7 Décembre 2016, a voté une subvention sur les travaux d'investissement de la voirie communale pour l'année en cours à hauteur de 25 % du montant HT plafonné à 41400,00 Euros.

La subvention maximale pour l'année 2016 sera donc de 10350,00 Euros. Le versement de la subvention se fera sur présentation des justificatifs certifiés par le receveur municipal ainsi que du justificatif de communication du soutien du Département.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la subvention départementale au titre du programme d'investissement de la voirie communale inscrit en section d'investissement.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de la subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriales (F.S.T.) – voirie 2016.